

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2021

Présents : Mmes Jamet, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Adam, Bouffeteau, Bouton, Taupin, Verna, Liaudois, Ligonnière, Robin

Excusés : Mme Brédif (pouvoir à Mme Tartarin), M. Tartarin (pouvoir à Mme Tartarin), M. Rattier

Secrétaire de séance : Mme de Saint-Seine

N°2021-04 : VALIDATION DU HUIS CLOS

Mme la Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Compte-tenu des conditions sanitaires, la maire demande la réunion à huis-clos. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 16 février à huis clos

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 1_2021** : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé 34 rue Dangé d'Orsay appartenant à M. et Mme SAINSON.

N° 2021-05 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021

7.5 Finances locales – subventions

Un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 a été déposé pour l'installation de deux poteaux d'incendie (La Montée du Poisson et La Métairie Neuve)

Suite à la réception des devis, le montant des travaux est de 8 303,77 € H.T.

Or, le plan de financement prévoyait une dépense de 6 000,00 € H.T

Il est proposé donc de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses Intitulé de l'opération	Montant H.T en €	Recettes		
		Sources	Montant	Taux
Installation de poteaux d' incendie	8 303,77 €	DETR	4 982,26 €	60 %
		Autofinancement	3 321,51 €	40 %
Total des dépenses	8 303,77 €	Total des recettes	8 303,77 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération d'installation de poteaux d'incendie et les modalités de financement.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel.
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2021-06 : PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINÉ

5.2 Fonctionnement des assemblées

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance,
- **Précise** que le pacte de gouvernance sera annexé à la présente délibération.

Questions diverses

Travaux sur le parc Saint-Martin

Le devis de l'ent ARNAULT TP a été retenu pour un montant de 2 893,50 € T.T.C.

Les travaux d'abattages des arbres chiffrés pour un montant de 1 419, 00 € T.T.C seront réalisés en interne.

Deux journées de travail avec les élus et les agents techniques sont organisés les jeudis 25 février et 4 mars.

Les chêneaux ont été plantés sur le terrain situé à côté du terrain de pétanque.

Par ailleurs, M. Gillet, maire de Bournan va réaliser des travaux au stade : création de fossés.

Deux devis ont été demandés (AGRIAL et CMA) pour l'achat de buses (12 mètres). Le devis d'AGRIAL a été retenu pour un montant de 191,90 € T.T.C.

M. Yves Delcroix propose d'organiser une formation taille des arbres fruitiers le samedi 13 mars à 14 h 30 (10 personnes maximum).

Dissimulation des réseaux – rue Rabelais

Les travaux de dissimulation des réseaux débuteront le lundi 22 février 2021. La rue Rabelais (jusqu'à l'intersection avec la rue du Paradis) sera donc fermée à la circulation pendant les vacances scolaires.

Les travaux se poursuivront ensuite avec une circulation par alternat.

Les riverains son informés des travaux. La communauté de communes prévoit d'installer des conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères (un à côté du restaurant et un au niveau de la rue du Paradis).

Limitation de vitesse – Rue Rabelais

Mme Tagbo du STA a émis un avis favorable pour déplacer le panneau de fin de zone 30 (situé à côté de la boulangerie) jusqu'à l'intersection avec la rue du Paradis.

M. Bouffeteau indique qu'il serait intéressant d'installer un radar pédagogique pour contrôler la vitesse.

La maire indique que le radar pédagogique situé rue des Fontaines peut être déplacé. Les agents techniques doivent réaliser un support au sol pour l'installer.

Il peut être envisagé d'acheter un nouveau radar pédagogique. Le coût d'un radar est de 2 700 €. La commune avait obtenu une subvention de 20% au titre des amendes de police.

Groupement de commandes voirie

La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien de voirie a été attribuée au bureau d'étude ECMO de Blois. L'entreprise s'est déplacée le vendredi 5 février sur la commune afin de réaliser un chiffrage estimatif des travaux.

Les travaux sont prévus dans les lieux suivants : La Martinière, La Courtrie, La Voltière (au carrefour) et La Brosse.

Par ailleurs, un devis a été signé avec l'ent. AVTP pour la fourniture de béton concassé (22 T) pour un montant de 381,60 € T.T.C. (pour les réparations des chaussées et des chemins).

Commission finances – préparation du budget 2021

La commission finances s'est réunie le mardi 9 février 2021 pour préparer le budget 2021.

Le budget sera voté lors du prochain conseil municipal en mars.

Afin de préparer le budget 2021, des devis ont été demandés afin d'obtenir un chiffrage :

- Remplacement de la porte de la chaufferie de l'école (ent. Berleau et SMH)
- Travaux sur les cloches de l'église – mis à jour du devis à l'ent. GOUGEON
- Achat de six ordinateurs pour l'école (société AERYS) – un dossier de subvention sera réalisé dans le cadre du plan numérique école (subvention entre 50 % et 70 % du montant H.T)

Avis sur le maintien de la section aérienne de la gendarmerie sur l'aéroport de Tours

Le conseil départemental sollicite les maires du département pour connaître leur avis sur l'opportunité de maintenir une unité aérienne de la gendarmerie à l'aéroport de Tours.

La maire indique qu'elle a donné un avis favorable.

Commission espaces verts

Des bons d'achats d'une valeur de 40 € à Bricomarché ont été distribués par courrier pour le concours des maisons fleuries 2020.

La commission fleurissement a reçu M. Van Delft pour le fleurissement d'été de la commune. Un devis est en cours.

Commission communication

Le bulletin municipal sera prêt pour la distribution (fin février).

Mme Sophie Lebrun, du service communication de la communauté de communes, souhaite rencontrer les élus. Un rendez-vous est fixé le vendredi 26 février 2021 à 18 h à la mairie.

L'association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre) organise une réunion d'information sur le label Villes et Villages Fleuris le mardi 9 mars 2021 de 10 h 00 à 12 h 00 (par Webinaire).

Compte-rendu réunion avec l'ADAC – Aménagement des logements rue de l'Abbé Favoreau

Une réunion de travail a été organisée avec M. Bassez, architecte, et M. Boulay, directeur, pour le projet de réhabilitation des logements rue de l'Abbé Favoreau.

Actuellement, cet immeuble est composé d'un logement au rez-de-chaussée (Type 2 de 39 m²), une salle de réunion (salle Jeanne d'Arc) et une pièce servant actuellement de local commercial pour M. Roulet. L'étage comprend deux logements (Type 3 de 50 m²).

L'ADAC transmettra au courant du mois d'avril une étude sur la réhabilitation des logements.

Par ailleurs, une étude thermique doit être réalisée.

Rendez-vous Val Touraine Habitat – résidence Boireau

Val Touraine Habitat est propriétaire de six logements au n° 3 Rue Dangé d'Orsay (résidence boireau), groupe mis en vente et dont 5 logements sont actuellement vacants. Un rendez-vous est prévu le vendredi 26 février à 14 h pour échanger sur l'avenir de ces logements.

Création d'un service commun police municipal

La maire informe qu'elle est conviée à une réunion de travail le lundi 22 février. Actuellement, sept communes seraient intéressées par la création de ce service commun : La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Descartes, Ligueil, Cussay, Abilly, La Celle-Saint-Avant et Civray-sur-Esves.

Décoration de Noël

Du cordon lumineux sera commandé pour illuminer l'église pour un montant de 300 € (longueur : 80 mètres). Par ailleurs, une enveloppe de 3000 € est prévue au budget 2021 pour l'achat de nouvelles décorations.

Compte-rendu du conseil d'école

M. Liaudois donne compte-rendu du dernier conseil d'école :

Le renouvellement de la dérogation pour la semaine de 4 jours a été voté.

Les effectifs pour la rentrée 2021 sont de 108 élèves.

La classe découverte prévue à l'école de Bournan est annulée.

Il a été précisé les différents projets prévus dans chaque école :

- Bournan : travail sur la biodiversité (rencontre d'un technicien de la communauté de communes sur le tri et le compostage, label éco école)
- La Chapelle-Blanche-Saint-Martin : projet école et cinéma, jardin, poneys à l'école
- Bossée : La musique, la faune et la flore et les saisons

Concernant l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Mme Seigneurin souhaite le remplacement de six ordinateurs. Elle demande aussi le remplacement des stores des deux classes car le soleil empêche de bien voir sur le TNI. Cette demande n'a pas été retenue. Néanmoins, il est proposé d'étudier l'installation de film solaire.

M. Liaudois évoque les problèmes de comportement des enfants à la cantine de Bournan.

Fin de séance à 22 h.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 30 mars 2021 à 20h30.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2020-04	Validation du huis-clos
2020-05	Demande de subvention au titre de la DETR 2021
2020-06	Pacte de gouvernance de la communauté de communes Loches Sud Touraine

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2021

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Bouton Richard	
Brédif Florence	Excusée
Jamet Evelyne	
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	Excusé
Taupin Michel	
Verna Patrick	